

GRAND SITE



DE FRANCE



MAIRIE DE VERGISSON

Département de Saône et Loire

**2 place de la mairie
71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96

mairie-vergisson@wanadoo.fr

[web : vergisson.com](http://web:vergisson.com)

COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE DU 23 mai 2017

Suivant l'article L 2121-25 du CGCT

Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- **Mmes et Mrs Anne BROCHETTE (arrivée avec retard), Didier VEILLITH, Eric FOREST, Eve REY, Lionel LAUER**

Pouvoir : de Gisèle MEUNIER à Eve REY

N°2017 -138 ► Place de l'église : financement

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de l'église, Monsieur le Maire présente des offres émanant de deux établissements bancaires, il rappelle que le financement nécessaire (montant des travaux déduit des subventions) s'élève à 170 000 euros.

Vu les différentes offres, les taux, les conditions ainsi que les frais de dossier, le conseil municipal décide de retenir la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE COMTE aux conditions suivantes :

- Montant : 170 000 euros
- Pas de frais de dossier
- Durée : 15 ans
- Taux : 1.45 %
- Date de 1^{ère} échéance : 09/08/2017
- Remboursement annuel

Il autorise également le Maire à signer le contrat de prêt avec la BPBFC

N° 2017- 139 ► Studio de la Buissonnière : fixation du loyer

Faisant suite à la vacance du Studio à la Buissonnière au 01/06/2017, le conseil municipal

- AUTORISE Le maire à signer le prochain bail avec le future locataire,
- FIXE le loyer mensuel hors charges à 350 euros à compter du 01/06/2017,
- DIT que la caution à verser à la signature du bail s'élève à un mois de loyer soit 350 euros.

N°2017 - 140 ► Studio de la Buissonnière : caution à rendre

Suite à l'état des lieux réalisé avec le locataire sortant du studio de la Buissonnière au 25/05/2017, le conseil municipal autorise le remboursement de la caution d'un montant de 350 euros déduit du montant correspondant à l'entretien de la chaudière.

Le Maire, Roger LASSARAT